



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

Comptes administratifs 2023 Budgets primitifs 2024

1. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux conseillers municipaux et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note est disponible sur le site internet de la ville : mairietreignac.fr et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le **compte administratif (CA)** est un document qui permet de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du **budget primitif** ont été concrétisées : relevé des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées au cours de l'exercice comptable donné.

Comme la comptabilité communale suppose **l'intervention de deux instances, le maire et le trésorier**, comptable de la commune, il y a deux types de comptes qui doivent parfaitement concorder :

- d'une part, **le compte du maire qui est l'ordonnateur (compte administratif)**
- et, d'autre part, **celui du comptable (compte de gestion)**. Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Selon l'article L 2121-31 du CGCT, le compte de gestion du comptable de la commune est en principe soumis aux élus à la même séance du conseil municipal que celle où est examiné le compte administratif.

Le CA de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis à l'autorité préfectorale au plus tard quinze jours après. L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (art. L 2121-14). Le conseil municipal doit donc au préalable élire un président pour la circonstance.

Au cas où le compte administratif fait apparaître un déficit, celui-ci est reporté au budget primitif de l'exercice suivant (art. L 1612-9 du CGCT). Toutefois, lorsque ce déficit est égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement (s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants) et à 5 % dans les autres cas, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat, propose à la commune les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine (art. L 1612-14 du CGCT).

Le **budget primitif (BP)** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au 1er janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 est généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales. Elle remplace la précédente instruction budgétaire et comptable M14 pour les communes (nouveaux articles, regroupement d'articles).

Pour l'ensemble des collectivités territoriales, l'intérêt de la M57 concerne la simplification des règles budgétaires et comptables :

- ♦ Le compte administratif et le compte de gestion disparaissent au profit de la mise en place du Compte Financier Unique ;
- ♦ L'amortissement au prorata temporis est le régime de droit commun : l'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service, pour les immobilisations acquises après l'adoption de la M57 ;
- ♦ La notion de charges et de produits exceptionnels est supprimée ;
- ♦ La fongibilité des crédits est améliorée pour l'autorité territoriale, qui a la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, sur autorisation de l'assemblée délibérante ;
- ♦ Le référentiel prévoit la possibilité de comptabiliser des événements post clôture.

La M49 reste applicable aux budgets du service de l'eau potable et d'assainissement.

Le 8 avril 2024, le conseil municipal a adopté les comptes administratifs 2023 et a reporté les résultats constatés sur les budgets primitifs 2024 qu'il a voté ce même jour.

Les comptes administratif 2023 ont fait apparaître :

Les principales variations de la section de fonctionnement du BP :

Augmentation, en dépenses et en recettes, sur les articles liés au transfert des activités de la caisse des écoles vers le budget de la commune pour l'année complète (transfert depuis le 1^{er} août 2022)

Augmentation de dépenses :

- ♦ Travaux en régie (plateforme containers, rénovation de la grande salle de l'espace Guy Merle, terrasse du snack, peinture menuiseries du musée et de la bascule, réfection de l'éclairage du gymnase)
- ♦ Honoraires (accompagnement pour la DSP de la micro crèche, Conseil juridique pour la procédure de bien sans maître)
- ♦ Coût du personnel extérieur (remplacement de plusieurs agents)
- ♦ Intérêts d'emprunt (un emprunt à taux variable)
- ♦ Maintien élevé des charges d'électricité

Diminution des dépenses

- ♦ Frais administratifs (fournitures, affranchissement, télécommunication)
- ♦ Indemnités des élus

Augmentation de recettes

- ♦ Contributions directes car augmentation des bases, taxation des logements vacants (THLV)
- ♦ Droits de mutation
- ♦ DGF
- ♦ Revenus des immeubles
- ♦ Vente des lodges du camping, d'un terrain au village vacances et d'une tondeuse autoportée

Les investissements suivants :

- L'aménagement paysager de l'entrée du bourg côté Tulle
- L'achat d'un camion, d'une plaque vibrante et de divers matériels
- L'éclairage public à la plage et la pose d'un câble en façade du bâtiment avenue Léon Vacher
- L'étude de l'EPFNA sur un bâtiment place Marc Sangnier
- Les travaux en faveur d'économies d'énergie sur le bâtiment place de la république
- La réfection du chauffage de la mairie
- Le remplacement des fenêtres de la bascule
- Le rechampissage du monument aux morts
- Le solde des travaux de la maison du stade et du snack
- Le thermo laquage de portes du cimetière
- La création d'une micro crèche
- La réfection de l'éclairage du stade de rugby pour favoriser les économies d'énergie
- Le solde des travaux de voirie 2022 et l'achat de signalétique
- Les études relatives aux aménagements du bourg ainsi que de la place du collège et impasse Alice Dabo
- La réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, dans le centre du bourg
- L'intégration dans l'actif des biens de section

La commune a eu recours à l'emprunt et a perçu des aides de l'Etat, du Conseil Départemental, de l'agence Adour Garonne pour financer les investissements

Les dépenses de fonctionnement 2024 seront impactées par le coût toujours élevé de l'énergie malgré le bouclier tarifaire et les travaux en faveur des économies d'énergie, le remplacement d'agents et des dépenses nouvelles liées au dégrèvement de la THLV suite à la régularisation de la taxation de logements vacants.

L'ouverture de la micro-crèche en janvier 2024 génère également de nouvelles prévisions en dépenses : contribution de la collectivité au fonctionnement de la micro crèche Part fixe de 20 000€ et en recettes : redevance du concessionnaire à la collectivité 12 000€.

Les taux d'imposition 2023 sont maintenus en 2024.

Les grandes orientations pour l'année 2024 en matière d'investissement sont :

- L'aménagement de 3 nouvelles allées dans le cimetière du portail
- L'achat de matériel (extincteurs, débroussailleuse, paddle, table de ping-pong, arceaux vélos, vitrines pour la plage, marelle école, plaques circuit du patrimoine, chaises pour micro folie)
- PAB place du collège et impasse Alice Dabo (dont les réseaux d'éclairage et de télécommunication) – Fouilles archéologiques sollicitées par l'INRAP
- Des travaux sur l'éclairage public liés à l'extinction programmée et au raccordement du village vacances
- La rénovation de l'éclairage du stade de football pour favoriser les économies d'énergie
- La fin des travaux en faveur d'économies d'énergie sur le bâtiment place de la république
- Le démarrage de la création d'un terrain multisport
- L'aménagement d'une maison du département
- La restauration d'un tableau de la chapelle des pénitents et son cadre
- Le suivi et des réparations sur des toitures (église Notre Dame des Bans et mairie)
- Des travaux pour améliorer la gestion du chauffage dans les bâtiments
- Le solde des travaux de la micro crèche
- Parcours PAPSE
- La poursuite de la réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, dans le centre du bourg
- Le déblocage des emprunts sur les budgets eau et assainissement

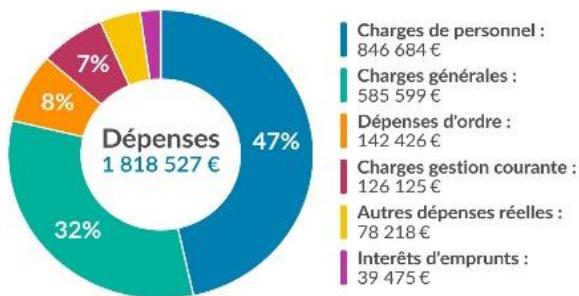
Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

2. La section de fonctionnement du budget principal

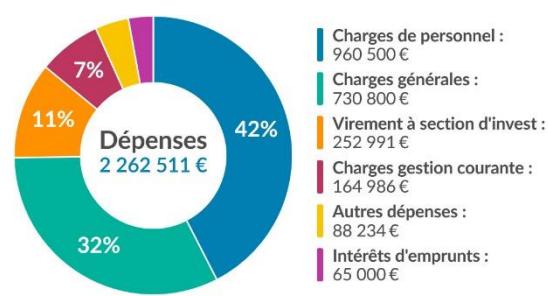
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.

a) Les dépenses de fonctionnement

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023	Réalisations	BUDGET 2024
Charges à caractère général	720 476,91	35%	585 599,59	32%
Charges de personnels et frais assimilés	882 772,00	43%	846 684,89	47%
Autres charges de gestion courante	146 403,75	7%	126 125,01	7%
Charges financières	45 000,00	2%	39 475,12	2%
Charges exceptionnelles	11 750,00	0,6%	7 233,26	0,4%
Dotations aux provisions	1 073,26	0,1%		
Atténuation de produits (FNGIR + dégrèvement THLV)	70 983,00	3%	70 983,00	4%
Dépenses imprévues	1 000,00	0,05%		
Virement à la section d'investissement	142 399,89	7%		252 991,27
Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissement Subv° EHPAD et CIS Vente de biens)	11 835,00	0,6%	142 426,47	7,8%
TOTAL DES DEPENSES	2 033 693,81	100%	1 818 527,34	100%
			89%	2 262 511,27
				100%



CA 2023



BP 2024

– Charges à caractère général :

Achat de fourniture non stockées (eau, électricité, combustibles, carburant, alimentation ALSH, colis de fin d'année, cantine scolaire en hausse du fait de l'intégration des dépenses du budget de la caisse des école, fournitures diverses, travaux en régie en hausse voir ci dessus)

Services extérieurs (locations de 2 maisons « EDF », de matériel informatique, standard, panneau électronique, entretiens des biens communaux réalisés par des entreprises, maintenance des installations électriques et thermiques, des chaudières, des portes électriques, des cloches, des extincteurs, du standard et des défibrillateurs, assurances ...)

Autres services extérieurs (honoraires liés principalement à l'accompagnement pour la DSP de la micro crèche et la procédure de bien sans maître en 2023 et 2024 ainsi que d'abandon manifeste, géomètre, diagnostics, frais d'actes), frais d'insertion, fêtes et cérémonies, transport ALSH et école dont la piscine, à la Station sports nature, les séjours en juillet 2023 et 2024 et une journée à Rolland Garros en 2023, frais d'affranchissement et frais de télécommunication en diminution, concours divers- cotisations, frais de nettoyage de locaux)

Impôts et taxes (taxes foncières, sur les véhicules, taxe de séjour....)

- **Charges de personnels et frais assimilés** : Remplacement d'agents en congé maladie. Recrutement en décembre 2023 d'un agent à temps complet au secrétariat et d'un agent à temps non complet à l'ALSH (recruté auparavant en contractuel à l'ALSH), passage d'un agent à TNC 30h à temps complet à partir du 1^{er} avril 2024. Frais de surveillance de la baignade pendant l'été.

Agents titulaires (19.36ETP / 20 agents) postes occupés

- 4 agents dans la filière administrative à temps complet affectés au secrétariat de la mairie
- 2 agents de la filière animation à temps complet affectés à la garderie, cantine, ALSH et 1 agent à TNC 17h47 (17.78h)
- 13 emplois dans la filière technique dont 2 à temps non complet affectés au service technique (8 agents), à l'encadrement des élèves de maternelle pendant le temps scolaire et cantine (2 agents dont 1 agent en CLM), à la cantine pour confection des repas-service-nettoyage et entretien des locaux (3 agents)

Agents contractuels : 1 agent de remplacement à l'école ATSEM, 1 agent d'entretien l'école + 2 agents d'animation en moyenne pendant les vacances scolaires et activités périscolaires.

- **Autres charges de gestion courante :**

Droits d'utilisation de logiciels

Indemnités des élus En diminution à partir de 2023 suite à la demande de Monsieur le maire et des adjoints (60 881.52 € en 2022, 54 082.26€ en 2023)

Créances admises en non-valeur et créances éteintes

Participation obligatoire au SDIS (Contribution au fonctionnement + Dotation de transfert)

Contributions aux organismes de regroupement (PNR, FDEE lors de travaux sur le réseau téléphonique)

Contributions au titre de la politique de l'habitat (mise en place d'aides communales à la réalisation de travaux au titre de la politique de l'habitat)

Autres contributions obligatoires : au fonctionnement de la micro crèche

Subventions aux associations (en baisse en 2023)

- **Charges financières** : Intérêts d'emprunts en augmentation en 2023 car hausse du taux variable et en 2024 car remboursement emprunt contracté en 2023

- **Charges exceptionnelles** : Secours et dots, autres charges exceptionnelles (en 2023 paiement de la contribution zone humide du pré départ)

- **Atténuation de produits** : FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, créé en 2011, lors de la suppression de taxe professionnelle) stable et en 2024 s'ajoute le dégrèvement sur la THLV 2023 (Taxe sur les logements vacants à restituer aux contribuables ayant fait la demande en raison de l'état du bien, de la mise en vente...)

- **Dépenses imprévues** sont supprimées en 2024 avec le passage à la M57

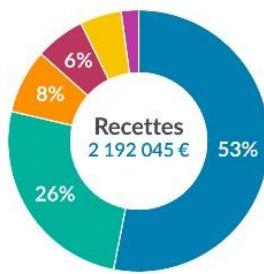
- **Opérations d'ordre de transferts entre sections** : Amortissement d'une subvention versée au SDIS pour travaux du CIS et la participation aux frais de rénovation des armoires d'éclairage public + écritures lors de la vente de biens

- **Virement à la section d'investissement (capacité d'autofinancement)** : L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau se monte en 2024 à 235 430.27€ (142 399.89€ en 2023)

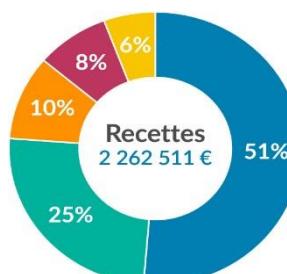
b) Les recettes de fonctionnement

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023	Réalisations	BUDGET 2024
Atténuations de charges (Remboursement IJ)	45 000,00	2%	47 630,95	2%
Produits de services et ventes diverses (Redevances ALSH Concessions Remboursement de frais par budget service Eaux)	132 632,79	7%	134 715,08	6%
Impôts et taxes	1 136 636,00	56%	1 163 716,54	53%
Dotations et participations	557 177,53	27%	560 037,63	26%
Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles)	94 500,00	5%	121 201,88	6%
Produits exceptionnels (Dons, vente de biens)	8 575,00	0%	51 610,03	2%
Reprise sur dépréciations des actifs circulants	865,00	0%	865,00	0%
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Travaux en régie)	30 000,00	1,5%	112 268,76	5,1%
Excédent de fonctionnement	28 307,49	1%		226 152,85
TOTAL DES RECETTES	2 033 693,81	100%	2 192 045,87	100%
			108%	2 262 511,27
				100%

CA 2023



BP 2024



Impôts et taxes : 1 160 515 €
 Dotations et participations : 563 027 €
 Excédent antérieur : 226 152 €
 Autres recettes : 183 817 €
 Produits des services : 129 000 €

– Atténuations de charges : Remboursement sur rémunération du personnel en congé maladie

– Produits de services et ventes diverses :

Coupe de bois - Concessions dans les cimetières - Redevances d'occupation du domaine public communal (par terrasses installées sur le domaine public à partir de 2023, Orange, Enedis, Antargaz), Redevances des services périscolaires, de la cantine - Remboursement des frais de personnel par le budget de l'eau - Remboursement de frais par d'autres redevables (locataires).

– Impôts et taxes :

Impôts directs locaux (TH - TFNB - TFB) taux inchangés en 2023 et 2024, mais bases locatives en hausse - Attributions de compensation - Droits de place - TADEM (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement et de Mutation)

Impots directs locaux 73111					
	Taxe	Base imposition	Taux	Produit	Variation €
2024	TH s/résidences secondaires, locaux meublés non affectés à la résidence principale...) taux 2019 figé 13,45% La base des logements vacants dégrevés sont déduites	1 203 500,00	13,45%	161 870,75	
	TFB	2 384 000,00	38,33%	913 787,20	
	TFNB	53 900,00	40,14%	21 635,46	
	Coefficient correcteur (à déduire)			309 543,00	
				787 750,41	20 028,04
2023 Base imposition Base locative + 7,1%	TH s/résidences secondaires, locaux meublés non affectés à la résidence principale...) taux 2019 figé 13,45%	1 039 285,00	13,45%	139 783,83	
	THLV	188 394,00		25 339,00	
	TFB	2 294 854,00	38,33%	879 617,54	
	TFNB	51 900,00	40,14%	20 835,00	
	Coefficient correcteur (à déduire)			297 853,00	
				767 722,37	68 084,29
2022	TH s/résidences secondaires, locaux meublés non affectés à la résidence principale...) taux 2019 figé 13,45%			136 490,00	
	TFB	2 162 000,00	38,33%	828 694,60	
	TFNB	48 200,00	40,14%	19 347,48	
	Coefficient correcteur (à déduire)			284 894,00	

Le taux de taxe d'habitation (TH), qui était figé entre 2020 et 2022 sur son niveau de 2019, peut à nouveau être modifié (en respectant les règles de lien décrites ci-dessous) et doit obligatoirement être mentionné dans la délibération de vote des taux (qu'il soit modifié ou non) aux côtés des taux de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB). Ce taux de TH s'applique dorénavant aux résidences secondaires ainsi qu'aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En 2023, la taxe d'habitation sur les logements vacants THLV a été mise en œuvre.

Des demandes de dégrèvement ont été sollicitées par certains contribuable ce qui génère en 2024 une dépense nouvelle au 7391112 de 4 577€.

Les demandes d'exonération de la THLV, peuvent être sollicitées dans les cas suivants :

- Logement qui n'est pas à usage d'habitation
- Logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré (HLM) ainsi que les logements qui constituent des dépendances du domaine public
- Logement vacant indépendamment de la volonté du propriétaire (par exemple, logement mis en location ou en vente au prix du marché, mais ne trouvant pas preneur ou acquéreur ou encore les logements devant faire l'objet de travaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de réhabilitation ou de démolition)
- Logement occupé plus de 90 jours de suite (3 mois) au cours d'une année
- Logement nécessitant des travaux importants pour être habitable (par exemple, réfection complète du chauffage). En pratique, le montant des travaux doit dépasser 25 % de la valeur du logement
- Résidence secondaire meublée soumise à la taxe d'habitation

– Dotations et participations :

DGF – DSR - Dotation de péréquation – FCTVA - Compensation de l'Etat au titre des exonérations -
Participation des communes aux charges scolaires – Dotations pour les titres sécurisés

	DGF		DSR		DNP		TOTAL	
	€	VARIATION €	€	VARIATION €	€	VARIATION €	€	VARIATION €
	(N-1) - N		(N-1) - N		(N-1) - N			(N-1) - N
2021	164 387		155 410		14 112		333 909	
2022	159 349	- 5 038	162 239	6 829	14 063	- 49	335 651	1 742
2023	158 174	- 1 175	182 319	20 080	13 911	- 152	354 404	18 753
2024	158 322	148	198 609	16 290	16 131	2 220	373 062	18 658

Compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes TFB TFNB au 74833			
	Taxe	Montant	Variation €
2024	TFB	102 420,00	
	TFNB	2 406,00	
		104 826,00	- 4 052,00
2023	TFB	106 441,00	
	TFNB	2 437,00	
		108 878,00	7 007,00
2022	TFB	99 425,00	
	TFNB	2 446,00	
		101 871,00	3 204,00

– Autres produits de gestion courante : Loyers – Redevances snack dès 2023 et micro crèche à partir de 2024

– Produits exceptionnels :

Libéralités reçues (Dons) - Autres produits exceptionnels (remboursements de sinistres par l'assurance)

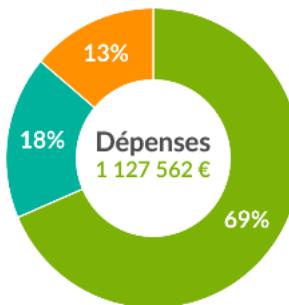
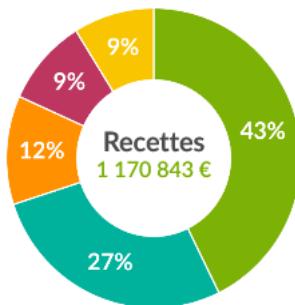
– Opérations d'ordre de transferts entre sections (Travaux en régie)

– Excédent de fonctionnement : L'excédent de fonctionnement de 226 152.85€ après couverture du besoin total de financement des investissements

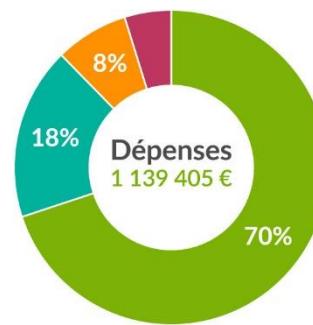
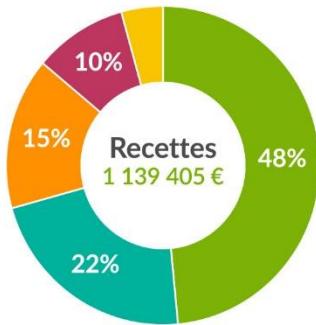
3. La section d'investissement du budget principal

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Investissement



CA 2023



BP 2024

a. Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

- **Acquisitions** de terrains, matériel, de biens immobiliers,
- **Etudes et de travaux** soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **Remboursement du capital des emprunts**
- **Opérations d'ordre** (travaux en régie – Intégration de frais d'études suivies de travaux)

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023	Réalisations	BUDGET 2024
Opérations d'ordre de transferts entre sections	54 131,55	3,2%	53 093,84	4,7%
Emprunts et dettes assimilées Op° financières	290 015,42	17,4%	239 314,80	21,2%
Opérations patrimoniales	62 290,00	3,7%	62 290,00	5,5%
TERRAINS	2 730,00	0,2%	2 665,14	0,2%
MATERIEL	31 444,00	1,9%	29 674,20	2,6%
TERRAIN MULTI SPORT				55 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	18 648,93	1,1%	7 022,19	0,6%
BATIMENTS	203 995,00	12,2%	179 091,23	15,9%
MICRO CRECHE	468 404,97	28,0%	313 607,05	27,8%
AMENAGEMENTS DE LOISIRS	7 529,00	0,5%	13 820,52	1,2%
VOIRIE	82 110,44	4,9%	50 476,85	4,5%
PAB PLACE DU COLLEGE	29 528,00	1,8%	3 478,50	0,3%
PAB CENTRE BOURG	58 500,00	3,5%	18 000,00	1,6%
EAUX PLUVIALES	361 854,96	21,7%	155 028,12	13,7%
TOTAL DES DEPENSES	1 671 182,27	100%	1 127 562,44	100%
				1 139 405,68
				100%

b. Les recettes d'investissement détaillées en opérations, sont :

- **Recettes patrimoniales** telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) – Vente de biens
- **Les subventions d'investissements** en lien avec les projets de l'Etat (DETR et DSIL), du Conseil départemental de la Corrèze (notamment contrats 2023-2025), de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Europe, du PETR.
- **Emprunts** : 1 emprunt de 600 000€ réalisé en 2023
- **FCTVA** 63 810.93€ en 2023 et 185 694.14 € en 2024

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023	Réalisations	BUDGET 2024
Virement de la section de fonctionnement	142 399,89	9%		252 991,27 22%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 966,55	2%	35 966,55 3%	35 698,94 3%
Excédent de fonctionnement	110 202,07	7%	110 202,07 9%	175 673,17 15%
Dotations, fonds divers et réserves	128 773,35	8%	75 957,08 6%	202 843,15 18%
Emprunts et dettes assimilées	647 493,83	39%	500 000,00 43%	109 550,55 10%
Opérations patrimoniales	62 290,00	4%	62 290,00 5,3%	
Produits de cession d'immobilisation			130 591,47 11,2%	
TERRAINS	500,00	0,0%		6 000,00 1%
TERRAIN MULTI SPORT				10 000,00 1%
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX			1 718,99 0,1%	
BATIMENTS	152 783,18	9%	63 002,28 5%	101 073,65 9%
MICRO CRECHE	320 000,00	19,1%	169 170,25 14,4%	173 403,75 15%
AMENAGEMENTS DE LOISIRS	1 875,00	0%		11 912,20 1%
VOIRIE	22 834,00	1%	9 068,92 1%	25 403,00 2%
PAB PLACE DU COLLEGE	15 334,80	0,9%	4 511,00 0,4%	20 261,00 2%
PAB CENTRE BOURG	30 730,00	1,8%	8 365,00 0,7%	14 595,00 1%
TOTAL DES RECETTES	1 671 182,67	100%	1 170 843,61 100%	1 139 405,68 100%

4. L'affectation du résultat

Fonctionnement			Investissement			
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultat CA 2023		28 307,49	Résultat CA 2023		129 124,91	
CA 2023	1 818 527,34	2 192 045,87	CA 2023	1 127 562,44	1 170 843,61	
Totaux	1 818 527,34	2 220 353,36	Totaux	1 256 687,35	1 170 843,61	
Résultat total 2023	401 826,02		Résultat total 2023	85 843,74		
			Besoin de financement 001	85 843,74		Excédent de financement 001
			Restes à réaliser (RAR)	288 374,73	198 545,30	
			Besoin de financement des RAR	89 829,43		Excédent de financement des RAR
			Besoin total de financement	175 673,17		Excédent total de financement
2° considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter au budget 2023 la somme de						
	175 673,17	au compte 1068 Investissement				
	226 152,85	au compte 002 Fonctionnement				

5. Les budgets annexes

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les factures relatives à l'abonnement et à la consommation d'eau potable sont encaissées sur le budget du service de l'eau et les factures relatives à l'assainissement seront encaissées sur le budget assainissement (partie SUEZ et partie communale) avec mention de la TVA

A. Service de l'eau – Gestion en régie Section de fonctionnement

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023	Réalisations	BUDGET 2024
Charges à caractère général (Fournitures de petit équipement - Entretien réparation réseaux - Analyses d'eau - Frais de télécommunication – Remboursement de frais au budget principal)	270 773,01	46%	25 495,45 13%	9% 112 720,70 19%
Charges de personnel et frais assimilés	40 176,79	7%	40 176,79 20%	100% 41 369,47 7%
Atténuation de produit (versement à Agence Adour Garonne)	62 121,00	11%	64 575,00 32%	104% 33 000,00 5%
Autres charges de gestion courante (crédit d'impôt recherche et ANV)	1 161,22	0%	1 161,22 1%	100% 9 445,00 2%
Charges financières (Intérêts d'emprunts et ICNE)	291,21	0%	291,21 0%	100% 2 714,01 0%
Charges exceptionnelles (Annulation de titres)	4 500,00	0,8%	508,93 0,3%	11% 4 500,00 0,7%
Dotations aux amortissements et provisions	66 547,80	11,4%	66 547,80 33,5%	100% 64 135,89 10,6%
Virement à la section d'investissement	136 748,86	23%		
TOTAL DES DEPENSES	582 319,89	100%	198 756,40 100%	602 570,87 100%

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023	Réalisations	BUDGET 2024
Produits de services et ventes (vente d'eau Travaux)	185 670,03	32%	190 780,08 91%	103% 178 960,75 30%
Autres produits de gestion courante (FCTVA)	1 405,79	0%	1 722,59 1%	123% 1 264,21 0%
Produits exceptionnels (subv ^o d'investissement)	17 712,00	3%	16 233,57 8%	92% 17 389,00 3%
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Travaux en régie)	2 000,00	0,3%		
reprise sur dépréciations des actif circulants	1 161,22	0,2%	1 161,22 1%	100% 9 445,00 2%
Excédent de fonctionnement reporté	374 370,85	64%		
TOTAL DES RECETTES	582 319,89	100%	209 897,46 100%	602 570,87 100%

Section d'investissement

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023		Réalisations	BUDGET 2024
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Subv° d'investissement Travaux en régie)	17 612,00	3,0%	15 612,00	10,0%	88,6%
Emprunts (remboursement capital)	5 400,00	0,9%	5 400,00	3,4%	100,0%
Intégration des frais d'études	12 845,45	2,2%	12 845,45	8,2%	100,0%
SDAEP	9 638,38	1,6%	394,52	0,3%	4,1%
PERIMETRE SOURCES	400,00	0,1%			400,00
CENTRE BOURG	545 866,44	92,2%	122 384,88	78,1%	22,4%
TOTAL DES DEPENSES	591 762,27	100%	156 636,85	100%	560 607,52

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023		Réalisations	BUDGET 2024
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissements, Intégration frais d'études)	58 809,85	10,4%	58 809,85	43,7%	100%
SCHEMA EAU POTABLE	6 526,71	1,2%			
CENTRE BOURG (Aide Agence de l'eau Adour Garonne)	225 900,00	39,0%	37 950,00	28,2%	17%
Opérations patrimoniales	12 845,45	2,3%	12 845,45	9,5%	100%
FCTVA			24 930,25	18,5%	
Virement de la section de fonctionnement	136 748,86	24%			334 685,80
Excédent d'investissement reporté	126 001,15	22,2%			103 899,85
TOTAL DES RECETTES	566 832,02	100%	134 535,55	100%	24%
					696 578,14
					100%

Affectation du résultat

Fonctionnement		Investissement			
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat CA 2023		374 370,85	Résultat CA 2023		126 001,15
CA 2023	198 756,40	209 897,46	CA 2023	156 636,85	134 535,55
Totaux	198 756,40	584 268,31	Totaux	156 636,85	260 536,70
Résultat total 2023	385 511,91		Résultat total 2023		103 899,85
			Besoin de financement 001	103 899,85	Excédent de financement 001
			Restes à réaliser (RAR)	102 400,00	37 950,00
			Besoins de financement des RAR	64 450,00	
			Besoins total de financement		39 449,85
					Excédent total de financement
2° considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter au budget 2023 la somme de					
	0,00	au compte 1068 Investissement			
	385 511,91	au compte 002 Fonctionnement			

B. Service assainissement – DSP concession à SUEZ (HT à partir du 01/01/2022)

Section de fonctionnement

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023		Réalisations	BUDGET 2024
Charges à caractère général (SATESE - curage réseau et passage caméra)	7 900,00	2%	4 234,78	2%	54%
Atténuation de produits (Redevance Adour Graonne)	11 589,00	2%	15 083,00	8%	130%
Autres charges de gestion courante (reversement à SUEZ des factures encaissées)	150 000,00	32%	133 900,55	67%	89%
Charges financières (Intérêts d'emprunts et ICNE)	1 946,62	0%	1 946,62	1%	100%
Charges exceptionnelles (Annulation de titres)	500,00	0,1%	8,58	0%	500,00
Dotations aux amortissements et provisions (Amortissement de nouveaux investissements)	44 248,00	9,5%	44 248,00	22,2%	100%
Virement à la section d'investissement	248 466,00	53%			207 289,05
TOTAL DES DEPENSES	464 649,62	100%	199 421,53	100%	444 049,61

LIBELLE	BUDGET 2023	CA 2023		Réalisations	BUDGET 2024
Produits de services et ventes (Redevance assainissement et Modernisation réseau)	171 589,00	37%	134 023,52	84%	78%
Produits exceptionnels (subv° d'investissement)	26 071,00	6%	26 071,00	16%	100%
Provision sur créance douteuse					178,00
Excédent de fonctionnement reporté	266 989,62	57%			227 662,61
TOTAL DES RECETTES	464 649,62	100%	160 094,52	100%	444 049,61
					100%

Section d'investissement

LIBELLE	BUDGET 2023		CA 2023		Réalisations	BUDGET 2024	
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Subv° d'investissement)	26 071,00	1,4%	26 071,00	7,3%	100,0%	33 209,00	2,3%
Opérations financières (remboursement capital Emprunt)	20 666,68	1,1%	20 666,68	5,8%	100,0%	28 200,00	2,0%
GROSSES REPARATIONS	883,01	0,0%	883,01	0,2%	100,0%		
CENTRE BOURG	1 796 688,80	97,4%	311 073,76	86,7%	17,3%	1 381 000,00	95,7%
TOTAL DES DEPENSES	1 844 309,49	100%	358 694,45	100%		1 442 409,00	100%

LIBELLE	BUDGET 2023		CA 2023		Réalisations	BUDGET 2024	
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissements, Intégration frais d'études)	44 248,00	2,4%	44 248,00	10,8%	100,0%	44 261,00	2,7%
CENTRE BOURG (Aide Agence Adour Garonne)	1 533 607,29	83,2%	356 909,00	86,9%	23,3%	1 302 859,00	80,7%
Virement de la section de fonctionnement	248 466,00	13%				207 289,05	13%
FCTVA	9 747,38	0,5%	9 747,38	2,4%	100,0%		
Excédent d'investissement reporté	8 240,82					60 450,75	4%
TOTAL DES RECETTES	1 844 309,49	100%	410 904,38	100%		1 614 859,80	100%

Affectation du résultat

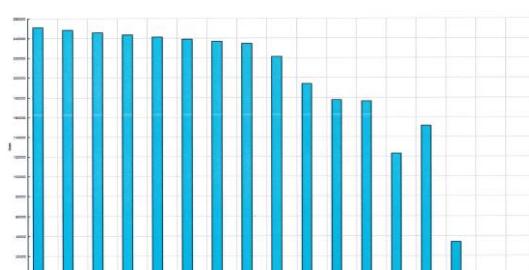
Fonctionnement			Investissement		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat CA 2023		266 989,62	Résultat CA 2023		8 240,82
CA 2023	199 421,53	160 094,52	CA 2023	358 694,45	410 904,38
Totaux	199 421,53	427 084,14	Totaux	358 694,45	419 145,20
Résultat total 2023	227 662,61		Résultat total 2023		60 450,75
			Besoin de financement 001	60 450,75	Excédent de financement 001
			Restes à réaliser (RAR)	246 000,00	600 000,00
			Besoin de financement des RAR		354 000,00
			Besoin total de financement	414 450,75	Excédent total de financement

6. Etat de la dette

Budget principal

~ Amortissement prévisionnel de la dette ~				
Année	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2024	187 872,19	63 145,79	251 017,98	2 341 742,84
2025	187 478,17	60 831,16	248 309,33	2 154 264,67
2026	189 651,24	56 366,75	246 017,99	1 964 613,43
2027	191 908,02	51 818,64	243 726,66	1 772 705,41
2028	194 251,71	47 183,62	241 435,33	1 578 453,70
2029	196 685,65	42 458,34	239 143,99	1 381 768,05
2030	199 213,34	37 639,32	236 852,66	1 182 554,71
2031	201 838,39	32 722,94	234 561,33	980 716,32
2032	193 564,55	27 705,44	221 269,99	787 151,77
2033	171 395,71	22 790,69	194 186,40	615 756,06
2034	159 337,94	18 262,87	177 600,81	456 418,12
2035	162 389,26	13 716,01	176 105,27	294 028,86
2036	113 880,81	9 226,74	123 107,55	180 148,05
2037	148 161,38	3 288,01	151 449,39	31 986,67
2038	33 333,52	831,26	34 164,78	0,00

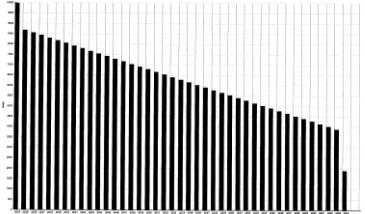
Etat de l'endettement



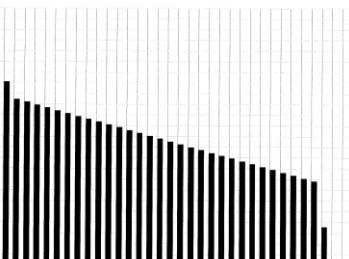
~ État de l'endettement ~															
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Regroupement scolaire	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	24 896,09		
Regroupement scolaire	41 416,28	41 386,88	41 386,88	41 386,88	41 386,88	41 386,88	41 386,88	41 386,88	41 386,88	41 386,88	41 386,88	41 386,88	115 954,81		
Salle des fêtes	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
Divers travaux 2017	12 056,00	11 924,00	11 792,00	11 660,00	11 528,00	11 396,00	11 264,00	11 132,00							
Travaux divers 2018	22 431,76	22 157,76	21 883,76	21 609,76	21 335,76	21 061,76	20 787,76	20 513,76	20 239,76	5 017,13					
Divers investissements	23 558,76	23 168,76	22 778,76	22 388,76	21 998,76	21 608,76	21 218,76	20 828,76	20 438,76	10 073,13					
Divers investissements 202	28 588,68	28 423,35	28 258,01	28 092,68	27 927,35	27 762,01	27 596,68	27 431,35	27 266,01	27 100,68	26 935,35	26 769,81			
Divers investissements 202	53 172,50	51 454,58	50 124,58	48 794,58	47 464,58	46 134,58	44 804,58	43 474,58	42 144,58	40 814,58	39 484,58	38 154,58	36 824,58	35 494,58	34 164,78
Dettes annuelles (Total des échéances)	251 017,98	248 309,33	246 017,99	243 726,66	241 435,33	239 143,99	236 852,66	234 561,33	221 269,99	194 186,40	177 600,81	176 105,27	123 107,55	151 449,39	34 164,78

Budget EAU

~ État de l'endettement ~								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réfection réseau AEP centre	4 385,25	8 676,06	8 552,85	8 427,76	8 301,76	8 175,76	8 049,76	7 923,76
Renégociation embotellage	5 563,60							
Dettes annuelles (Total des échéances)	9 968,85	8 676,06	8 552,85	8 427,76	8 301,76	8 175,76	8 049,76	7 923,76
	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
Réfection réseau AEP centre	7 797,76	7 671,76	7 545,76	7 419,76	7 293,76	7 167,76	7 041,76	6 915,76
Dettes annuelles (Total des échéances)	7 797,76	7 671,76	7 545,76	7 419,76	7 293,76	7 167,76	7 041,76	6 915,76
	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047
Réfection réseau AEP centre	6 789,76	6 663,76	6 537,76	6 411,76	6 285,76	6 159,76	6 033,76	5 907,76
Dettes annuelles (Total des échéances)	6 789,76	6 663,76	6 537,76	6 411,76	6 285,76	6 159,76	6 033,76	5 907,76
	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055
Réfection réseau AEP centre	5 781,76	5 655,76	5 529,76	5 403,76	5 277,76	5 151,76	5 025,76	4 899,76
Dettes annuelles (Total des échéances)	5 781,76	5 655,76	5 529,76	5 403,76	5 277,76	5 151,76	5 025,76	4 899,76
	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063
Réfaction réseau AEP centre	4 773,76	4 647,76	4 521,76	4 395,76	4 269,76	4 143,76	4 017,76	3 891,76
Dettes annuelles (Total des échéances)	4 773,76	4 647,76	4 521,76	4 395,76	4 269,76	4 143,76	4 017,76	3 891,76



~ Amortissement prévisionnel de la dette ~					~ Amortissement prévisionnel de la dette ~				
Année	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 Décembre	Année	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2024	7 275,00	2 693,85	9 968,85	148 125,00	2045	3 750,00	2 409,76	6 159,76	69 375,00
2025	3 750,00	4 926,06	8 676,06	144 375,00	2046	3 750,00	2 283,76	6 033,76	65 625,00
2026	3 750,00	4 802,85	8 552,85	140 625,00	2047	3 750,00	2 157,76	5 907,76	61 875,00
2027	3 750,00	4 677,76	8 427,76	136 875,00	2048	3 750,00	2 031,76	5 781,76	58 125,00
2028	3 750,00	4 551,76	8 301,76	133 125,00	2049	3 750,00	1 905,76	5 655,76	54 375,00
2029	3 750,00	4 425,76	8 175,76	129 375,00	2050	3 750,00	1 779,76	5 529,76	50 625,00
2030	3 750,00	4 299,76	8 049,76	125 625,00	2051	3 750,00	1 653,76	5 403,76	46 875,00
2031	3 750,00	4 173,76	7 923,76	121 875,00	2052	3 750,00	1 527,76	5 277,76	43 125,00
2032	3 750,00	4 047,76	7 797,76	118 125,00	2053	3 750,00	1 401,76	5 151,76	39 375,00
2033	3 750,00	3 921,76	7 671,76	114 375,00	2054	3 750,00	1 275,76	5 025,76	35 625,00
2034	3 750,00	3 795,76	7 545,76	110 625,00	2055	3 750,00	1 149,76	4 899,76	31 875,00
2035	3 750,00	3 669,76	7 419,76	106 875,00	2056	3 750,00	1 023,76	4 773,76	28 125,00
2036	3 750,00	3 543,76	7 293,76	103 125,00	2057	3 750,00	897,76	4 647,76	24 375,00
2037	3 750,00	3 417,76	7 167,76	99 375,00	2058	3 750,00	771,76	4 521,76	20 625,00
2038	3 750,00	3 291,76	7 041,76	95 625,00	2059	3 750,00	645,76	4 395,76	16 875,00
2039	3 750,00	3 165,76	6 915,76	91 875,00	2060	3 750,00	519,76	4 269,76	13 125,00
2040	3 750,00	3 039,76	6 789,76	88 125,00	2061	3 750,00	393,76	4 143,76	9 375,00
2041	3 750,00	2 913,76	6 663,76	84 375,00	2062	3 750,00	267,76	4 017,76	5 625,00
2042	3 750,00	2 787,76	6 537,76	80 625,00	2063	3 750,00	141,76	3 891,76	1 875,00
2043	3 750,00	2 661,76	6 411,76	76 875,00	2064	1 875,00	23,63	1 898,63	0,00
2044	3 750,00	2 535,76	6 285,76	73 125,00					



Budget ASSAINISSEMENT

~ État de l'endettement ~				
Libellé de l'emprunt	2024	2025	2026	2027
Renegociation assainissement les Ba	10 340,00			
Diagnostic assainissement	11 963,61	11 817,48	11 671,35	11 525,21
Réfection réseaux centre bourg	17 541,00	35 699,67	35 170,85	34 642,02
Dettes annuelles (Total des échéances)	39 844,61	47 517,15	46 842,20	46 167,23
	2032	2033	2034	2035
Diagnostic assainissement	10 794,55	2 675,60		
Réfection réseaux centre bourg	31 988,02	31 468,20	30 939,37	30 410,54
Dettes annuelles (Total des échéances)	42 782,57	34 143,80	30 939,37	30 410,54
	2040	2041	2042	2043
Réfection réseaux centre bourg	27 759,64	27 237,61	26 708,78	26 179,96
Dettes annuelles (Total des échéances)	27 759,64	27 237,61	26 708,78	26 179,96
	2048	2049	2050	2051
Réfection réseaux centre bourg	23 531,28	23 007,01	22 478,20	21 949,37
Dettes annuelles (Total des échéances)	23 531,28	23 007,01	22 478,20	21 949,37
	2056	2057	2058	2059
Réfaction réseaux centre bourg	19 302,90	18 776,42	18 247,61	17 718,78
Dettes annuelles (Total des échéances)	19 302,90	18 776,42	18 247,61	17 718,78

~ Amortissement prévisionnel de la dette ~					
Année	Dette au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2045	292 500,00	15 000,00	10 122,31	25 122,31	277 500,00
2046	277 500,00	15 000,00	9 593,49	24 593,49	262 500,00
2047	262 500,00	15 000,00	9 064,66	24 064,66	247 500,00
2048	247 500,00	15 000,00	8 531,28	23 531,28	232 500,00
2049	232 500,00	15 000,00	8 007,01	23 007,01	217 500,00
2050	217 500,00	15 000,00	7 478,20	22 478,20	202 500,00
2051	202 500,00	15 000,00	6 949,37	21 949,37	187 500,00
2052	187 500,00	15 000,00	6 417,09	21 417,09	172 500,00
2053	172 500,00	15 000,00	5 891,72	20 891,72	157 500,00
2054	157 500,00	15 000,00	5 362,90	20 362,90	142 500,00
2055	142 500,00	15 000,00	4 834,08	19 834,08	127 500,00
2056	127 500,00	15 000,00	4 302,90	19 302,90	112 500,00
2057	112 500,00	15 000,00	3 776,42	18 776,42	97 500,00
2058	97 500,00	15 000,00	3 247,61	18 247,61	82 500,00
2059	82 500,00	15 000,00	2 718,78	17 718,78	67 500,00
2060	67 500,00	15 000,00	2 188,72	17 188,72	52 500,00
2061	52 500,00	15 000,00	1 661,13	16 661,13	37 500,00
2062	37 500,00	15 000,00	1 132,31	16 132,31	22 500,00
2063	32 500,00	15 000,00	603,49	15 603,49	7 500,00
2064	7 500,00	6 969,20	106,01	7 075,21	530,80
2064	307 500,00	15 000,00	10 645,46	25 645,46	292 500,00

7. Ratios (extraits de Ma Com'Une)

CA 2023

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	1 240€/Hab
Produit des impositions directes (fiscalité perçue)	568€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	1 538€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	572€/Hab
Encours de la dette	1 871€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	262€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	51%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	88%
Dépenses d'équipement brut / RRF	37%
Encours de la dette / RRF	122%

BP 2024

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	1 483€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	1 492€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	592€/Hab
Encours de la dette	1 878€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	277€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	48%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	109%
Dépenses d'équipement brut / RRF	40%
Encours de la dette / RRF	126%
Épargne brute / RRF	1%

8. Etude sommaire de la situation financière de la commune sur l'exercice 2023 établie par le CDL de la DGFiP (données de comparaison de la strate de la commune de 500 à 1 999 habitants concerne 80 communes de Corrèze, soit 96% de l'échantillon)

1) Les recettes de fonctionnement

Le produit des services (chapitre 70) diminue de 26,6 % entre 2019 et 2023.

Toutefois, en isolant les refacturations envers les autres budgets, le montant du produit des prestations est de 90,7 Keuros en 2023.

Les loyers progressent entre 2019 et 2023 pour atteindre 119,4 Keuros.

Les ressources fiscales ont rapporté 1092,7 Keuros en 2023, soit une hausse de 7,8 % par rapport à 2022, et une augmentation de 5,8 % par rapport à 2019.

Il faut noter que sur cette période (2019-2023) le produit des impôts locaux a progressé de 7,6 %.

Toutefois, le produit a été impacté par la baisse du foncier des locaux industriels compensée par une dotation allocation compensatrice.

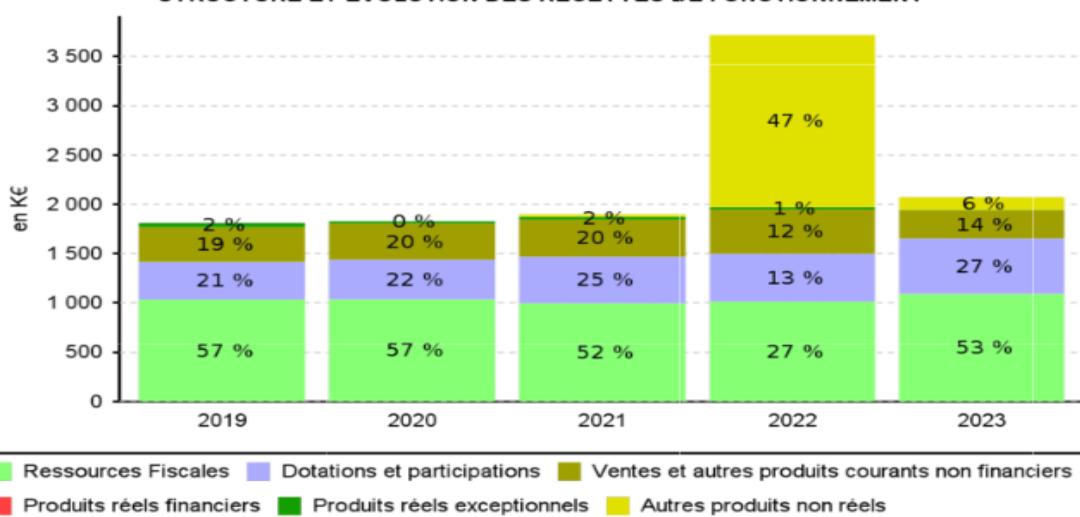
Les reversements de fiscalité de la CCV2M (attribution de compensation) sont en légère diminution passant de 354,9 Keuros à 348,8 Keuros.

A contrario, les droits de mutation évoluent à la hausse sur cette période (+ 49,2%), pour atteindre 45,5 Keuros en 2023.

Les dotations et participations passent de 383,9 Keuros en 2019 à 560 Keuros, soit une progression de 45,9 %.

Toutefois, la dotation globale de fonctionnement ne progresse que de 10,6% entre 2019 et 2023, sous l'effet de la hausse de la part péréquation (+31%), notamment de la dotation de solidarité rurale (part bourg centre pour 130,5 Keuros. part péréquation pour 51,8 Keuros), tandis que la dotation forfaitaire a diminué de 7,4 % sur la période quinquennale.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2) Les dépenses de fonctionnement

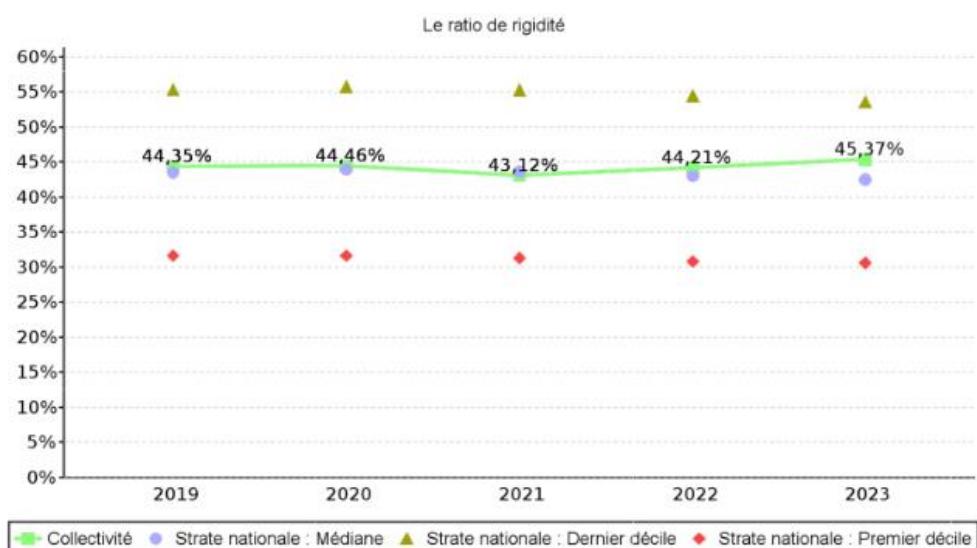
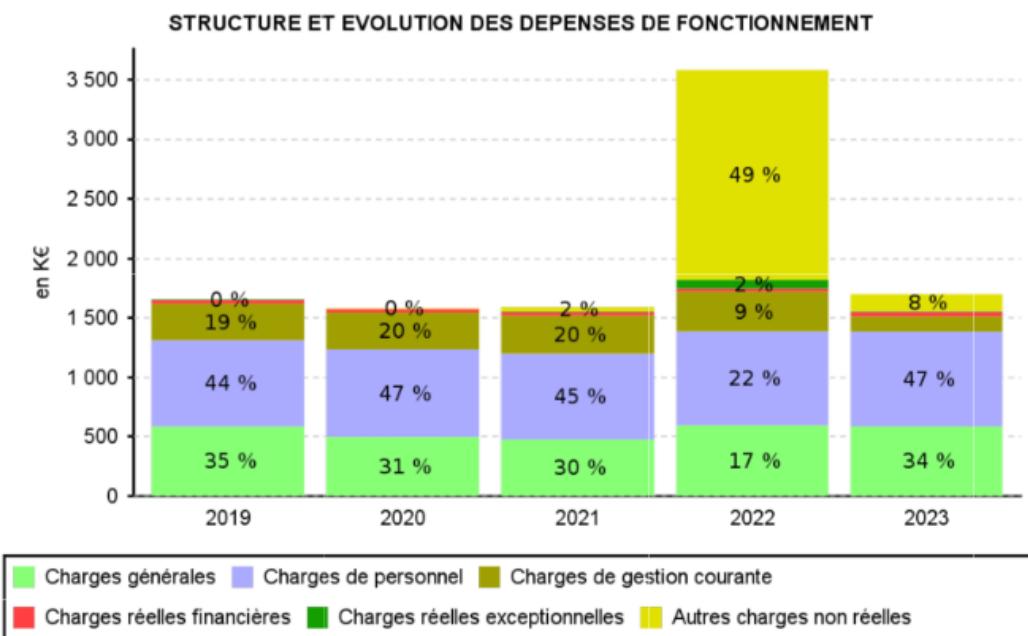
L'inflation cumulée sur la période 2019-2023 a été mesurée à 14,3 %.

Les charges de personnel ont augmenté de 10 % sur la période 2019-2023 (0,9 % sur 2022/2023), passant de 726,3 Keuros à 799 Keuros.

Par comparaison, le ratio est de 591 euros/habitant, contre une moyenne départementale des communes de la strate de 376 euros/habitant.

Le différentiel avec la moyenne des communes de la même strate de Corrèze est de 290 Keuros/an.

Le ratio de rigidité (dépenses obligatoires : charges de personnel, contingents, charges d'intérêts/produits réels) est de 45,37 % proche de la moyenne est autour de 43 %.



Les autres charges réelles (dépenses à caractère général chapitre 011, chapitre 65 et chapitre 67) ont augmenté de 5,2 % sur la période 2019-2023, passant de 625,1 Keuros en 2019 à 657,7 Keuros en 2023..

Dans le détail, il faut noter les progressions suivantes sur la période quinquennale:

- achats et variation de stocks (fournitures, comptes 60x) : + 6,7 %
- autres charges externes (prestations, comptes 61x à 62x) : - 5,9 %
- autres charges de gestion courante (indemnités, comptes 65x) : +85,8 %
- les subventions de fonctionnement (CDE, Lotissement, associations) ont baissé de 259 Keuros.

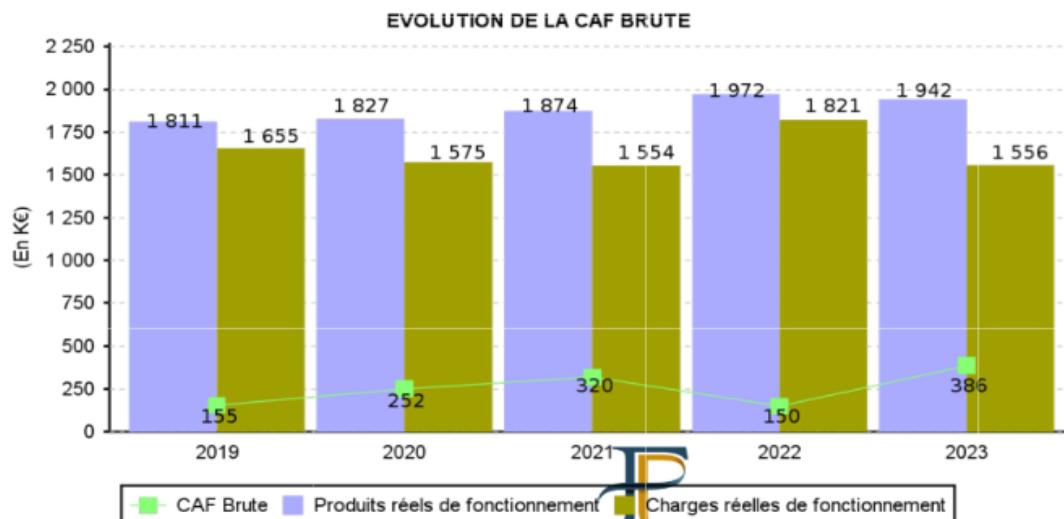
Aussi , le ratio par habitant des autres charges réelles (chapitres 011 et 65) est de 486 euros/hab, contre une moyenne en Corrèze de 318 euros/hab.

Le différentiel avec la moyenne des communes de Corrèze est de 227 Keuros/an

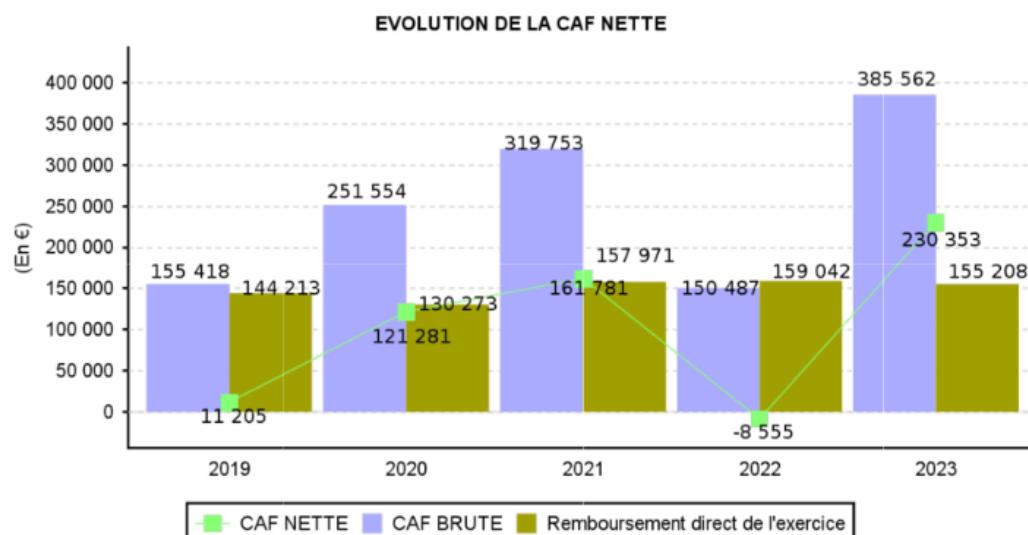
3) Evolution de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute augmente nettement passant de 155,4 Keuros en 2019 à 385,6 Keuros en 2023.

Le ratio par habitant, de 285 euros, est supérieur à la moyenne départementale de 221 euros/hab.

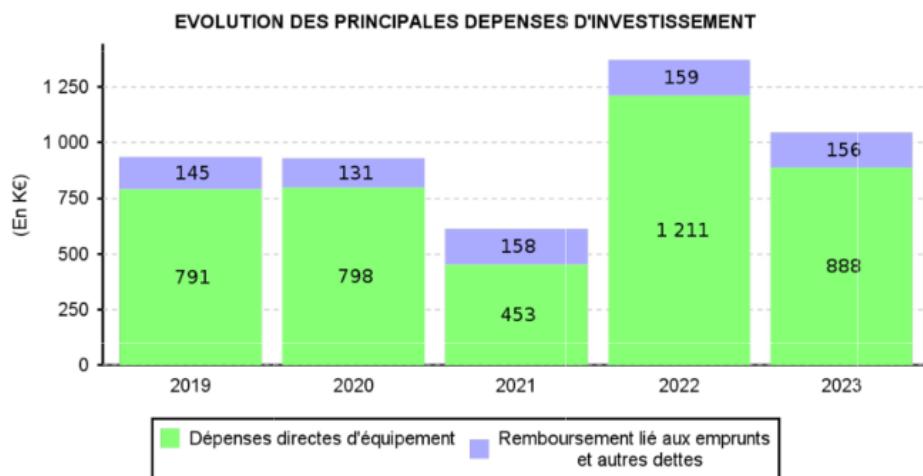


La capacité d'autofinancement nette (CAF brute-remboursement en capital de l'emprunt) est de 230 Keuros soit de 170 euros/habitant, alors que la moyenne départementale est de 137 euros par habitant.



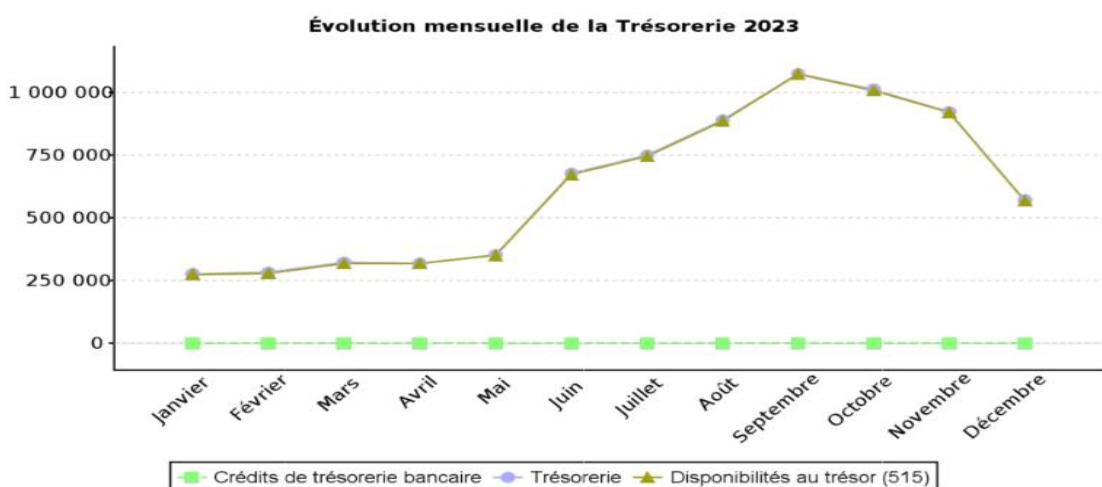
4) Investissement

Les dépenses d'équipement de la commune en 2023 ont été de 888 Keuros.
Le ratio par habitant est de 657 euros, contre 410 en moyenne en Corrèze pour les communes de la même strate.
La commune a investi pour 4,141 Keuros sur 5 ans.



5) Trésorerie

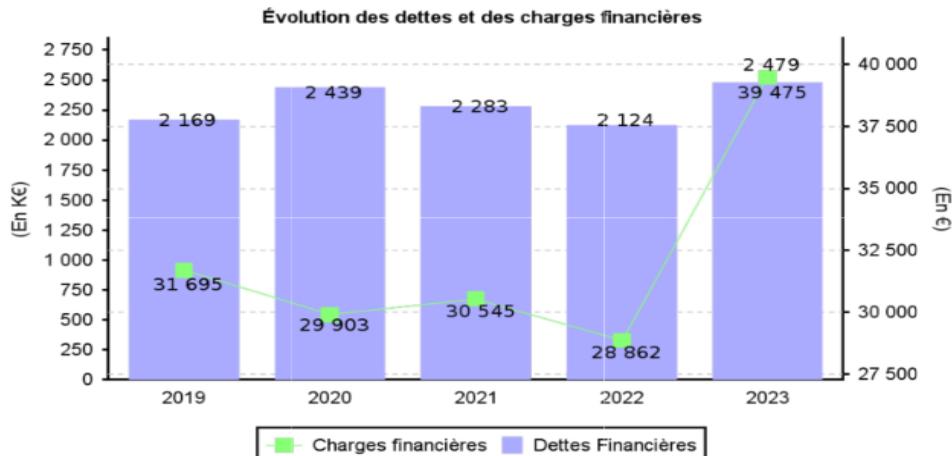
Le compte de trésorerie de la commune au 31/12/23 présentait un solde de 565,6 Keuros.
La trésorerie est commune aux 3 budgets. L'apport des BA au 31/12/23 est de 324,8 Keuros.
Par conséquent, la trésorerie propre au BP est de 240 Keuros.
La commune disposait au 31/12/23 d'un fonds de roulement de 75 jours de charges réelles.



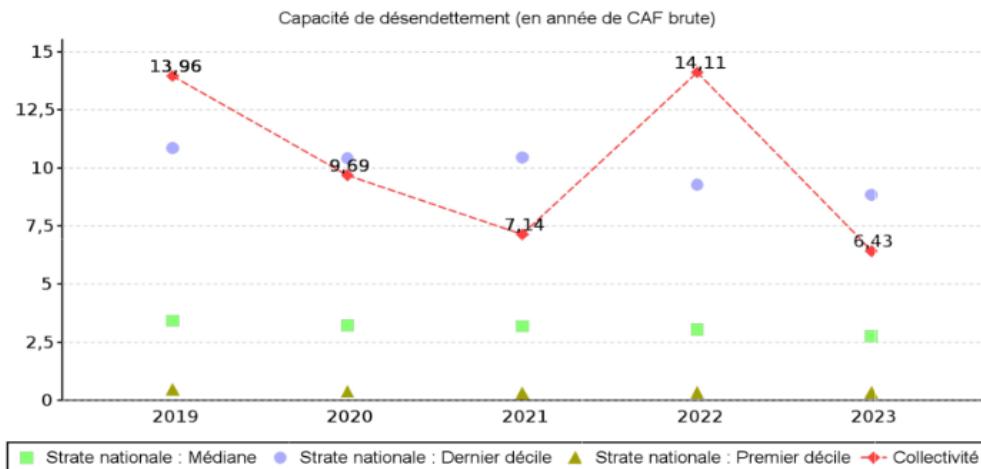
6) Endettement

L'encours de dette de la commune au 31/12/2023 était de 2465,5 Keuros, soit 1824 euros/habitant (moyenne départementale de 606 euros par habitant).

La commune est plus de 3 x plus endettée que la moyenne départementale.



La capacité de désendettement (année de CAF brute nécessaire pour rembourser l'encours de dette) s'améliore, pour atteindre 6 ans et 5 mois, alors que la moyenne est de 2 ans et 8 mois.



Conclusion :

La commune dispose d'une situation financière qui s'améliore.

La capacité d'autofinancement brute est supérieure à la moyenne, malgré des ratios de charges réelles plus élevés.

L'endettement étant très élevé, il apparaît fondamental de continuer les efforts sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir une capacité d'autofinancement permettant d'assurer la soutenabilité de la dette de la commune.

Les taux de fiscalité sont globalement plus élevés que la moyenne, laissant peu de marges de manœuvre.

Fait à TREIGNAC, le 8 avril 2024

Le Maire,
Gérard COIGNAC